

Conditions Définitives en date du 10 décembre 2013



DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

**Programme d'émission de titres de créance de 1.000.000.000 d'euros
(Euro Medium Term Note Programme)**

**Emission de titres d'un montant de 14.000.000 d'euros
portant intérêt au taux de 2,30 % l'an et venant à échéance le 13 décembre 2021
(les "Titres")**

Souche : 2013-6

Tranche : 1

Prix d'émission : 99,522 %

Barclays

PREFECTURE DU VAL D'OISE
Bureau du Contrôle Budgétaire
LE 11 DEC. 2013
ARRIVÉE

PARTIE A – CONDITIONS CONTRACTUELLES

Les termes utilisés ci-après seront réputés être définis pour les besoins des modalités (les "**Modalités**") incluses dans le prospectus de base en date du 5 décembre 2013 visé par l'Autorité des marchés financiers (l'"**AMF**") sous le numéro 13-651 en date du 5 décembre 2013 (ensemble, le "**Prospectus de Base**") qui constitue un prospectus de base au sens de la Directive Prospectus (telle que définie ci-après).

Le présent document constitue les conditions définitives (les "**Conditions Définitives**") relatives à l'émission des Titres pour les besoins de l'article 5.4 de la Directive Prospectus et devant être lues conjointement avec le Prospectus de Base. L'information complète sur l'Emetteur et l'offre des Titres est uniquement disponible sur la base de la combinaison des présentes Conditions Définitives et du Prospectus de Base. Les présentes Conditions Définitives, le Prospectus de Base sont (a) publiés sur les sites Internet de (i) l'AMF (www.amf-france.org) et (ii) l'Emetteur (www.valdoise.fr) et aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, au siège de l'Emetteur et aux bureaux désignés du (des) Agent(s) Payeur(s), auprès desquels il est possible d'en obtenir copie. L'expression "**Directive Prospectus**" signifie la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée, et inclut toute mesure de transposition de la Directive Prospectus dans chaque Etat membre concerné de l'Espace Economique Européen.

1. **Emetteur :** Département du Val d'Oise.
2. (i) Souche n° : 2013-6
(ii) Tranche n° : I
3. **Devise(s) Prévues(s) :** Euros (€)
4. **Montant Nominal Total :** 14.000.000 €
(i) Souche : 2013-6
(ii) Tranche : I
5. **Prix d'émission :** 99,522 % du Montant Nominal Total de la Tranche
6. **Valeur(s) Nominale(s) Indiquée(s) :** 100.000 €
7. (i) **Date d'Emission :** 13 décembre 2013
(ii) **Date de Début de Période d'Intérêts :** Date d'Emission
8. **Date d'Echéance :** 13 décembre 2021
9. **Base d'Intérêt :** Taux Fixe de 2,30 % l'an
10. **Base de Remboursement/Paiement :** A moins qu'ils n'aient déjà été remboursés ou rachetés et annulés, les Titres seront remboursés à la Date d'Echéance à 100 % de leur Montant Nominal Total.
11. **Changement de Base d'Intérêt :** Sans objet
12. **Option de remboursement :** Sans objet
13. **Date des autorisations d'émission des Titres :** Délibération n°2-03 du Conseil général de l'Emetteur en date du 18 janvier 2013

DISPOSITIONS RELATIVES AUX INTERETS A PAYER (LE CAS ECHEANT)

14. **Dispositions relatives aux Titres à Taux Fixe :** Applicable
- (i) **Taux d'Intérêt :** 2,30 % par an payable annuellement à terme échu
- (ii) **Date(s) de Paiement du Coupon :** 13 décembre de chaque année jusqu'à la Date d'Echéance (inclusive) et pour la première fois le 13 décembre 2014
- (iii) **Montant(s) de Coupon Fixe :** 2.300 € pour 100.000 € de Valeur Nominale Indiquée
- (iv) **Montant(s) de Coupon Brisé :** Sans objet
- (v) **Méthode de Décompte des Jours :** Exact/Exact – ICMA
- (vi) **Date(s) de Détermination du Coupon :** 13 décembre de chaque année

15. **Dispositions relatives aux Titres à Taux Variable :** Sans objet

16. **Stipulations relatives aux Titres à Coupon Zéro :** Sans objet

DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

17. **Option de remboursement au gré de l'Emetteur :** Sans objet

18. **Option de remboursement au gré des Titulaires :** Sans objet

19. **Montant de Remboursement Final de chaque Titre :** 100.000 € par Titre de Valeur Nominale Indiquée de 100.000 €

20. **Montant de Versement Echelonné :** Sans objet

21. **Montant de Remboursement Anticipé :**

Montant(s) de Remboursement Anticipé de chaque Titre payé(s) lors du remboursement pour des raisons fiscales (Article 6(f) ou en cas d'exigibilité anticipée (Article 9) ou autre remboursement anticipé prévu dans les Modalités :

Remboursement pour des raisons fiscales :

(i) Majoration du montant de Remboursement Anticipé des intérêts courus jusqu'à la date de remboursement prévue (Article 6(f)) : Non

(ii) Remboursement à des dates ne correspondant pas aux Dates de Paiement du Coupon (Article 6(f)(ii)) : Non

22. **Rachat (Article 6(g)) :** Non

DISPOSITIONS GENERALES APPLICABLES AUX TITRES

23. **Forme des Titres :** Titres Dématérialisés

(i) Forme des Titres Dématérialisés : Au porteur

(ii) Etablissement Mandataire : Sans objet

(iii) Certificat Global Temporaire : Sans objet

24. **Place(s) Financière(s) ou autres dispositions particulières relatives aux dates de paiement pour les besoins de l'Article 7(g) :** TARGET
25. **Talons pour Coupons futurs ou Reçus à attacher à des Titres Physiques (et dates auxquelles ces Talons arrivent à échéance) :** Sans objet
26. **Masse (Article 11) :** Applicable
Philippe Le Perchec
34/36 avenue de Friedland
75383 Paris cedex 8
France
Le représentant de la masse ne percevra aucune rémunération au titre de ses fonctions.
27. **Conversion en euros :** Sans objet

RESPONSABILITE

L'Emetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Définitives.

Signé pour le compte du Département du Val d'Oise :

Par : Monsieur Arnaud Bazin, Président du Conseil Général du Département du Val d'Oise
Dûment habilité

PREFECTURE DU VAL D'OISE
Bureau du Contrôle Budgétaire
LE 11 DEC. 2019
ARRIVEE

PARTIE B – AUTRES INFORMATIONS

1. COTATION ET ADMISSION A LA NEGOCIATION :

(i) (a) Admission aux négociations : Une demande d'admission des Titres aux négociations sur Euronext Paris à compter du 13 décembre 2013 a été faite par l'Emetteur (ou pour son compte).

(b) Marchés Réglementés ou marchés équivalents sur lesquels, à la connaissance de l'Emetteur, des titres de la même catégorie que les Obligations à admettre aux négociations sont déjà admis aux négociations : Sans objet.

(ii) Estimation des dépenses totales liées à l'admission aux négociations : 4.450 € HT

(iii) Publications additionnelles du Prospectus de Base et des Conditions Définitives : Sans objet

2. NOTATIONS

Le Programme a fait l'objet de la notation suivante :

Fitch France S.A.S. : AA-

Fitch France S.A.S. est établie dans l'Union Européenne, est enregistrée conformément au Règlement (CE) n°1060/2009 du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 sur les agences de notation de crédit, tel que modifié (le "Règlement ANC") et figure sur la liste des agences de notation de crédit publiée sur le site Internet de l'Autorité Européenne des Marchés Financiers (www.esma.europa.eu) conformément au Règlement ANC.

5. INTERET DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'EMISSION

Sauf (i) indiqué dans le chapitre "Souscription et Vente" et (ii) au titre des commissions relatives à l'émission des Titres versées à l'Agent Placeur, à la connaissance de l'Emetteur, aucune autre personne impliquée dans l'offre des Titres n'y a d'intérêt significatif. L'Agent Placeur et ses affiliés sont susceptibles d'effectuer des opérations liées à leurs activités de banque d'investissement et/ou de banque commerciale avec l'Emetteur et pourraient lui fournir d'autres services dans le cadre normal de leurs activités.

7. Titres à Taux Fixe uniquement – RENDEMENT

Rendement : 2,30 % par an.

8. INFORMATIONS OPERATIONNELLES

| | |
|---|--|
| Code ISIN : | FR0011659507 |
| Code commun : | 001165950 |
| Dépositaires : | |
| (a) Euroclear France agissant comme Dépositaire Central : | Oui |
| (b) Dépositaire Commun pour Euroclear Bank et Clearstream Banking, société anonyme : | Non |
| Tout système(s) de compensation autre qu'Euroclear Bank et Clearstream Banking, société anonyme et numéro(s) d'identification correspondant : | Sans objet |
| Livraison : | Livraison contre paiement |
| Nom et adresse de l'Agent Payeurs initial désigné pour les Titres : | BNP Paribas Securities Services (Numéro d'affilié à Euroclear France 29106) Les Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère 93500 Pantin France |
| Nom et adresse de l'Agent de Calcul désigné pour les Titres (le cas échéant) : | BNP Paribas Securities Services (Numéro d'affilié à Euroclear France 29106) Les Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère 93500 Pantin France |

9. PLACEMENT

| | |
|---|---|
| (i) Méthode de distribution : | Non syndiqué |
| (ii) Si syndiqué : | |
| (a) Nom et adresse du (des) coordinateur(s) de l'ensemble de l'offre : | Sans objet |
| (b) noms des Membres du Syndicat de Placement : | Sans objet |
| (c) Date du contrat de prise ferme : | Sans objet |
| (d) Etablissement(s) chargé(s) des Opérations de Stabilisation (le cas échéant) : | Sans objet |
| (iii) Si non-syndiqué, nom de l'Agent Placeur : | Barclays Bank PLC |
| (iv) Restrictions de vente supplémentaires : | Sans objet |
| (v) Restrictions de vente - Etats-Unis d'Amérique : | Réglementation S <i>Compliance Category 1</i> |